

Municipalité Sainte-Marguerite

Juin 2 9



Communiqué de la MRC Nouvelle-Beauce

Signature d'une entente intermunicipale sur la mise aux normes des installations septiques et l'embauche d'une personne ressource commune

La MRC et neuf municipalités de La Nouvelle-Beauce (Frampton, Saint-Bernard, Saint-Elzéar, Saint-Isidore, Sainte-Marguerite, Sainte-Marie, Saints-Anges, Scott et Vallée-Jonction) ont convenu de faire équipe afin qu'au 31 décembre 2011 elles soient conformes au règlement en vigueur. Dans un premier temps, une campagne de sensibilisation auprès des contribuables a été faite pour les inciter à rendre leurs installations septiques conformes.

Depuis mai 2009, la MRC offre un soutien technique aux propriétaires des municipalités ci-haut mentionnées qui désirent procéder à la construction d'installation septique conforme. La personne ressource, Jenny Lessard, prépare, à la demande du propriétaire, un rapport d'analyse de sol et un plan de localisation de l'installation septique avec une indication du type d'équipements à mettre en place. Les recommandations sont adaptées à la grandeur et à la topographie du terrain ainsi qu'à la caractérisation du sol et de la distance entre certains éléments (puits, cours d'eau, bâtiments). Des frais seront facturés.

Toute demande visant à obtenir un permis de construction d'une installation septique doit être formulée auprès de l'inspecteur en bâtiment de votre municipalité. Soulignons aussi que certains travaux peuvent être admissibles à un crédit d'impôt pour la rénovation résidentielle.

Table de concertation régionale en transport collectif

Suite à une initiative de la direction régionale du ministère des Transports du Québec, toutes les MRC de Chaudière-Appalaches ont été interpellées pour déléguer un représentant à une table de concertation en transport collectif qui permettra à ces organisations d'échanger sur les services présentement en place et d'étudier les possibilités de développement et de bénéficier du soutien technique du ministère.

Saison de la Véloroute

La MRC a renouvelé le mandat de la Ville de Sainte-Marie qui assume l'entretien général de la piste cyclable, et ce, pour tous les secteurs. La MRC de La Nouvelle-Beauce invite les utilisateurs à respecter les consignes de signalisation le long du parcours.

Rapport financier 2008

Le rapport financier 2008 consolidé de la MRC a été déposé à la séance tenue le 21 avril 2009 suite au mandat confié à nos vérificateurs comptables. « Consolidé » signifie que la MRC doit inclure dans son rapport les états financiers des organismes qu'elle contrôle au point de vue décisionnel et financier; ce sont le CLD de la Nouvelle-Beauce, le Transport RCNB et la Corporation de la Véloroute. Les résultats de l'exercice se terminant au 31 décembre 2008 présentent un surplus consolidé de 629 335 \$. Ces derniers proviennent en grande partie de revenus provisionnés pour pallier au remboursement des règlements d'emprunts et des dépenses concernant le recouvrement des cellules effectué approximativement à tous les deux ans pour le Centre de récupération et de gestion des déchets (CRGD). Les surplus proviennent également de différentes sources de revenus supplémentaires dont entre autres, l'application d'un plus grand nombre de programmes de rénovation domiciliaire

de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et des revenus de placement combinés avec une gestion suivie des dépenses pour l'ensemble des services offerts par la MRC.

Prix du patrimoine – Dévoilement des gagnants

La MRC a dévoilé les trois lauréats des Prix du patrimoine 2009 de La Nouvelle-Beauce qui ont été retenus par le comité de sélection, soit :

- Fabrique Sainte-Marie (restauration de l'église) Catégorie Conservation et préservation
- Marcel Marcoux (auteur du livre « Le Patrimoine scolaire de Sainte-Marie de Beauce ») – Catégorie Interprétation et diffusion
- École Astelle de Sainte-Marguerite (enseignement du vitrail) –
 Catégorie Porteurs de tradition.

Afin de souligner leur apport au patrimoine culturel, chacun des lauréats a reçu de la MRC une photographie réalisée par François Laliberté magnifiquement encadrée par Encadrement Sainte-Marie. La MRC souhaite la meilleure des chances pour la finale régionale des Prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches chapeautés par le Conseil de la culture qui aura lieu le 13 juin prochain à Saint-Michel-de-Bellechasse.

Lancement d'appel d'offres pour l'aménagement et l'exploitation d'un Éco-centre

Dans le but de se doter d'un équipement collectif favorisant la valorisation de différentes matières, la MRC a lancé un appel d'offres relativement à l'implantation d'un Éco-centre et sa gestion. Ce nouveau service va permettre aux citoyens et aux gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce, à l'exception de Saint-Lambert de Lauzon, d'avoir un espace centralisé et facile d'accès afin de se débarrasser de différentes matières et objets tout en permettant le tri à la source, la récupération des matières recyclables ou compostables et le réemploi de certaines matières. L'ouverture de l'Éco-centre est prévue pour le 1^{er} juillet 2009 et il sera situé à la terminaison du boulevard Vachon Nord de Sainte-Marie sur un terrain appartenant à la ville. Une campagne publicitaire se déroulera sous peu afin de diffuser plus d'informations sur l'Éco-centre dont sa localisation, les heures d'ouverture, les matières acceptées ainsi que les autres consignes d'usage.

Autoroute 73- Travaux d'élargissement du tronçon de Sainte-Marie à Saint-Joseph

La MRC appuie la demande de ville Saint-Joseph adressée au ministère des Transports du Québec lui demandant qu'il produise dans les meilleurs délais un plan d'action ainsi qu'un échéancier des travaux d'élargissement nécessaires afin que l'autoroute 73 passe de deux à quatre voies pour le tronçon situé entre les deux villes.

Internet haute vitesse en Nouvelle-Beauce

Un appel d'intérêt a été lancé par la MRC auprès des fournisseurs en télécommunication dans le but de recevoir des propositions d'amélioration de la couverture du service Interne haute vitesse sur l'ensemble du territoire de la MRC de la Nouvelle-Beauce. En fonction des solutions qui seront proposées par les fournisseurs, le milieu municipal décidera des actions à suivre.

Bienvenue à www.nouvellebeauce.com



EN DIRECT DU CONSEIL ...



LE CONSEIL MUNICIPAL

MAIRESSE: ADRIENNE GAGNÉ

CONSEILLERS:

SIÈGE # 1 PIERRE TRUDEL
SIÈGE # 2 ROBERT NORMAND
SIÈGE # 3 MARTIN FAUCHER
SIÈGE # 4 PHILIPPE MARCOUX
SIÈGE # 5 HENRY PERREAULT
SIÈGE # 6 ÉMILE NADEAU

Les séances régulières du Conseil se tiennent le premier lundi de chaque mois.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

NICOLE CHABOT 935-7103

ASSISTANTE-SECRÉTAIRE

CARMEN PERREAULT

SERVICES MUNICIPAUX

BIBLIOTHÈQUE

RESPONSABLE ADRIENNE GAGNÉ

INCENDIE

DIRECTEUR MARC DEBLOIS

TRAITEMENT DE L'EAU

MARC GAGNON, YVON ROY

TRAVAUX PUBLICS

INSPECTEUR MUNICIPAL: LARRY BOUTIN

ADJOINT: YVON DUMONT

ESCOUADE CANINE

RESPONSABLE: NELSON ROY

INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

ÉRIC GUAY 387-3444 POSTE 104

Site d'enfouissement

Site de Frampton 397-5402



Mot du Maire

Margueritoise Margueritoise

Nous sommes en juin 2009, votre conseil municipal en est à son dernier semestre. En novembre, vous aurez à vous exprimer. Si la politique municipale vous intéresse et que vous avez envie de relever des défis, sept postes sont disponibles parce que comme vous le savez, depuis 2005, tous les membres du conseil municipal sont en élection. Je peux vous assurer que le travail comme membre du conseil municipal est stimulant et valorisant. C'est un travail de gestionnaire et de planificateur où la créativité a sa place pour faire avancer les projets qui feront que notre municipalité continuera d'être un lieu où il fait bon vivre.

L'avenir de municipalités comme la nôtre dépend grandement de l'implication de ses citoyens. On ne peut espérer une qualité de vie communautaire sans le bénévolat. Tout au long de l'année, plusieurs personnes s'impliquent tant pour les loisirs que pour l'entraide. Nous en avons eu un bel exemple cette dernière fin de semaine de mai. Les organisateurs de l'activité DemolitionFest ont pu compter sur la participation du groupe Katimavik; ces jeunes se sont joints aux nombreux citoyens qui se sont impliqués pour que la grande fin de semaine d'activités soit un succès. Nous pouvons être fiers de la mobilisation de nos citoyens qui contribuent à ce succès.

Je vous souhaite une très belle période estivale.

Bonnes vacances à tous.

Adrienne Gagné,

maire



En direct du Conseil ...

HLM: Rapport financier et représentation

Le rapport financier du HLM a été présenté par madame Olivette Normand. Un chèque de 184 \$ a été remis à la municipalité.

Entretien estival des terrains des loisirs et de la municipalité

L'entretien (pelouse) des terrains (garage municipal, édifice municipal, caserne incendie, terrain des loisirs) est fait pendant la saison estivale au coût de 3 000 \$ (avant taxes) par Les entreprises Karl Parent.

Abat-poussière

Transport Adrien Roy & filles a été retenu pour la fourniture, le transport et l'épandage de l'abat-poussière au coût de 299 \$ le m³. Une quantité d'environ 58 m³ sera nécessaire.

Conrad Giroux Inc. a été retenu pour la fourniture d'agrégat 0-3/4 au coût de 8,95 \$ la tonne livrée (avant taxes).

Machinerie lourde

L'entreprise « Excavation Gaétan Marcoux » a été retenue pour la fourniture de machinerie lourde lors de travaux : la pelle 1¼ verge à 75 \$ par heure (avant taxes).

Balayage des rues

Le balayage des rues (5 km) et des stationnements (église et édifice municipal) a été effectué en mai par Pro-co Beauce au coût de 1 150 \$ avant taxes.

Équipements informatiques

Le service Incendie s'est doté d'équipements informatiques pour une valeur approximative de 1 570 \$ (avant taxes).

Bornes sèches

Frampton et de Sainte-Marguerite ont collaboré pour installer une borne sèche à la limite des deux municipalités, une démarche similaire est commencée en vue d'en installer une autre aux limites de Sainte-Marie et Sainte-Marguerite avec la collaboration de Sainte-Marie.

☐ Formation en espaces clos

Les employés de la voirie et de l'eau potable ont suivi la formation « santé et sécurité au travail liées aux espaces clos ».

Organisme partenaire au Programme Katimavik

La municipalité a bénéficié de la présence de participants du Programme de volontariat Katimavik entre septembre 2008 et juin 2009. Ces jeunes ont principalement travaillé à l'implantation de pistes de raquettes sur les terrains appartenant à la municipalité. La municipalité s'est inscrite pour une deuxième année à ce programme.

Maire suppléant

Monsieur Pierre Trudel a été nommé maire suppléant pour les six prochains mois. Il devra remplacer le maire au Conseil de la MRC lors de son absence.

Démolition d'automobiles

Dans le cadre de la DemolitionFest 2009, la municipalité a autorisé l'utilisation des stationnements du garage et de l'édifice municipal, de la grande salle et a permis aux pompiers et aux premiers répondants d'utiliser les équipements et les véhicules pour répondre rapidement aux urgences si nécessaire.

Embauche de deux nouveaux pompiers

Le directeur incendie a été autorisé à procéder à l'embauche de deux nouveaux pompiers : Frédéric Roy et Francis Grenier.

Mandat des membres au comité consultatif d'urbanisme

Les membres du comité consultatif d'urbanisme sont : Messieurs Jean-Noël Lehouillier, Benoît Turmel, Robert Normand, Émile Nadeau et Claude Fortier. Ils sont mandatés pour 2 ans.

La mission de ce comité est de fournir des recommandations au conseil municipal sur les sujets se rapportant à l'aménagement du territoire dont :

- Plans d'aménagement d'ensemble
- Plans d'implantation et d'intégration architecturale
- Dérogations mineures
- Usages conditionnels
- Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en dérogation à un règlement d'urbanisme
- Citation de bâtiments et de paysages.



EN DIRECT DU CONSEIL ...

Règlement 363 concernant les animaux domestiques



Ce règlement a été adopté en février 2007 dans le but d'améliorer la sécurité publique et diminuer les nombreuses plaintes de citoyens.

- Une entente a été signée entre l'escouade canine et la municipalité dont vous pourrez obtenir copie en faisant la demande au bureau municipal.
- Le recensement des chiens se fait par un employé de l'escouade canine, de porte en porte, au cours du mois d'avril et requiert approximativement trois semaines intensives. Une médaille est attribuée à chaque chien et représente un coût de 25 \$ renouvelable annuellement. S'il y a perte de la médaille, il est possible de vous en procurer une au bureau municipal au coût de 5.00 \$.
- Si un chien ou un chat est perdu ou trouvé, vous devez vous référer à l'administration municipale qui s'occupera de le signaler à l'escouade canine.
- Dans le cas d'un animal errant qui n'a aucune médaille, l'escouade canine viendra récupérer l'animal et s'occupera d'aller le déposer à l'établissement vétérinaire désigné de la région. Afin de le récupérer, le propriétaire devra débourser des frais qui varieront selon le temps d'hébergement.

Statistiques						
Année	Nombre de chiens recensés	Plaintes reçues*	Coûts totaux**			
2007	148	37	1195,83 \$			
2008	169	10	1202,55 \$			
2009 (au 1 ^{er} juin)	140	5	1230,69 \$			

^{*} Ne sont pas inclus les plaintes que la SQ place lors des congés fériés, soirées et fins de semaine

Présence de chiens sur le terrain des loisirs

Selon l'article 23 LAISSE du règlement 363 concernant les animaux domestiques, il est stipulé « En se trouvant sur un terrain autre que celui de son gardien, l'animal doit être tenu en laisse par une personne capable de le maîtriser ». Il serait très apprécié que, lors de vos allées et venues hors de votre domicile avec votre animal, celui-ci soit tenu en laisse même sur l'espace de jeux des loisirs. Cette demande fait suite à des plaintes de parents trouvant inquiétant que des chiens soient laissés en liberté sur le terrain des loisirs, terrain prévu en fonction de tous, mais surtout pour les plus jeunes qui peuvent être incommodés et même effrayés par les chiens.

Présence de matières fécales

Selon l'article 24 Obligation du règlement 363 concernant les animaux domestiques, il est stipulé « Tout propriétaire ou gardien de chien se voit dans l'obligation de nettoyer tout lieu public ou privé sali par les matières fécales de son animal ». Nous demandons aux propriétaires de chien de respecter le règlement.



^{**} Les coûts inclus les frais de service annuels de 1015,88 \$ plus les frais de fournitures (médailles, livrets de reçus, avis de non-conformité)

En direct du Conseil...

RÈGLEMENT 382 CONCERNANT LES NUISANCES ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 328

ATTENDU QUE l'application des règlements de circulation doit être effectuée par un agent de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite a adopté le Règlement no 328 concernant les nuisances le 3 décembre 2001, lequel règlement mandatait l'inspecteur municipal pour voir à son application;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 2 du règlement no 328 afin de changer la personne responsable de l'application de ce règlement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à cet effet le 2 mars 2009;

En conséquence, il est proposé par Henry Perreault et résolu unanimement que le présent règlement numéro 382 ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement s'intitule *Règlement no 382 concernant les nuisances et modifiant le règlement no 328.

ARTICLE 2

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ARTICLE 3

Le libellé de l'article 2 du règlement no 328 est abrogé et remplacé par le suivant :

« L'application du règlement 382 relève de l'autorité d'un agent de la paix, qui verra à son application. »

ARTICLE 4

Le règlement entre en vigueur tel que prévu par la Loi.

RÈGLEMENT N° 383

Concernant un programme de subvention pour la mise aux normes des installations septiques

ATTENDU QUE sur le territoire de la municipalité de Sainte-Marguerite, plusieurs immeubles en milieu rural ont des installations septiques non conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.8);

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation d'appliquer le Règlement provincial concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées:

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme de réhabilitation de l'environnement et accorder une subvention pour des travaux relatifs à un immeuble conforme à ce programme, et ce, conformément à l'article 92 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil;



En direct du Conseil...

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire trésorière mentionne que ce règlement a pour objet d'établir un programme de réhabilitation de l'environnement pour la réfection des installations septiques autonomes;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a été donné le 6 avril 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Henry Perreault et résolu unanimement que le présent règlement n° 383 ordonne et statue ce qui suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule de ce règlement fait partie intégrante dudit règlement.

Article 2 – Programme de réhabilitation de l'environnement

Le conseil décrète un programme de réhabilitation de l'environnement pour la construction ou la réfection des installations septiques autonomes (fosses septiques et champs d'épuration).

Article 3 – Secteurs visés

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Article 4 – Catégorie d'immeuble

Le programme de réhabilitation de l'environnement s'applique à toutes les résidences isolées situées sur le territoire de la municipalité.

Article 5 - Conditions d'éligibilité

Aux fins de favoriser la construction d'une installation sanitaire, le conseil accordera une subvention au propriétaire de tout immeuble qui procédera à la construction d'une installation septique pour cet immeuble et qui rencontrera les conditions énoncées ci-après :

- a) L'installation sanitaire ne doit pas représenter une condition pour l'émission d'un permis de construction.
- b) Le bâtiment à raccorder de même que l'installation sanitaire doivent être situés dans les limites du territoire de la municipalité de Sainte-Marguerite.
- c) La construction de l'installation sanitaire doit faire l'objet d'un permis de la municipalité émis à cette fin par l'inspecteur en bâtiments.
- d) Les installations sanitaires doivent être construites conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.8).
- e) Les plans et devis pour les travaux d'installation sanitaire devront être effectués par la personne désignée (technicien) de la MRC Nouvelle-Beauce;

Article 6 - Subvention

La municipalité accorde une subvention selon les montants ci-après indiqués à tout propriétaire d'une unité d'évaluation située sur le territoire de la municipalité qui démontrera que son bâtiment résidentiel est desservi par une installation septique conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, et qu'il aura obtenu, aux fins d'émission du permis, les plans et devis de la personne désignée (technicien) de la MRC de la Nouvelle-Beauce :

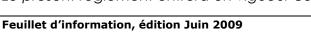
- d'un montant de cent cinquante dollars (150,00 \$) pour demande faite en 2009;
- d'un montant de cent dollars (100,00 \$) pour demande faite en 2010 et 2011.

Article 4 - Ayant droits

La subvention s'applique à tout bâtiment résidentiel, commercial ou industriel pour l'installation d'une fosse sèche et d'un élément épurateur.

Article 5 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.









Marc Deblois Directeur

Nouvelles du service



Je remercie sincèrement les pompiers Guy Rhéaume, Jean René Boutin, Rémy Fontaine, Jean Pierre Forgues, Cédric Fecteau et Nicolas Roy de la MRC et les premiers répondants Bruno Bégin et Jean Pierre Lecours qui ont assuré la sécurité lors de la journée du DémolitionFest qui s'est déroulée le dimanche 31 mai dernier.

Je profite de l'occasion pour remercier tout particulièrement les propriétaires de Dorchester Équipement et M. Claude Fortier qui nous autorisent à stationner nos véhicules d'urgence en toute sécurité chez eux en cette journée et le Service incendie de Sainte-Hénédine et son directeur M. Paul Henri Carrier pour le prêt de leur piscine et cela depuis plusieurs années.



Formation



La formation Pompier 1 suit toujours son cours et bientôt deux de nos pompiers termineront leur formation de 275 heures lors de leur examen final prévu en juillet,

Jean Pierre Forgues et Jean Pierre Lecours nos prochains diplômés!

Je me joins à la brigade pour souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux pompiers embauchés depuis le 1er mai dernier, messieurs Francis Grenier et Frédéric Roy, qui relèveront tous deux un nouveau défi dans leur vie : sauvegarder la vie et les biens des gens de Sainte-Marguerite.

Historique des appels d'urgence répondus par le service de sécurité incendie depuis le début de l'année

Alarme incendie	4
Feu de véhicule	1
Assistance	2
Incendie de résidence	1
Premier Répondant	9
Total interventions	17







Pratiques



Le 13 et 14 juin prochains, les pompiers seront en pratique de conduite de véhicules d'urgence telle que requis dans le canevas

d'entraînement de l'École Nationale des Pompiers du Québec, le tout va se dérouler à partir de la rue de la Meunerie et de la route 275. Les pompiers devront appliquer la conduite mode B sans gyrophare et sirène et en mode A tous gyrophares et sirènes en action. On vous remercie pour votre compréhension.

Feux à ciel ouvert

Concernant la réglementation des feux à ciel ouvert, je vous rappelle que la demande d'un permis est exigée et je vous encourage à le faire. Depuis le début de l'année 2009, 18 permis ont été délivrés pour les citoyens de la municipalité.

Définition « pompier à temps partiel »



Pompier formé (275)heures minimum) qui n'est pas de garde ou même en caserne, celuià ci est son travail personnel,

à son domicile et/ou effectue une activité personnelle. Lors d'un appel d'urgence le pompier reçoit l'appel sur son téléavertisseur et se rend en caserne pour endosser son habit de combat. Ensuite, il se rend sur le site de l'intervention avec l'un des véhicules du service ou avec son véhicule personnel.

Marc Deblois, directeur



Faites la fête « sans jouer avec le feu »

La fin de l'année scolaire et la période des vacances constituent des occasions de faire la fête

autour d'un feu de joie. Organisés à l'improviste, les feux de joie risquent de devenir une menace pour la forêt.

Avant d'allumer, PENSEZ-Y

- Y a-t-il une « interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité » en vigueur?
- Votre municipalité permet-elle les feux à ciel ouvert?
- Quel est le danger d'incendie aujourd'hui?

S'il vous est possible d'allumer un feu de joie, NE BRÛLEZ PAS D'ÉTAPES!

Étape 1 :. Préparez

- Choisissez un site dégagé, loin des arbres, bâtiments, fils électriques et, de préférence, près de l'eau.
- Nettoyez le sol jusqu'à la terre franche.
- Faites un feu de petite dimension.
- Ayez, à proximité, le bois servant à l'alimenter.

Étape 2: Surveillez

- Assurez une surveillance constante. La désignation d'une personne responsable constitue un excellent moyen.
- Ayez de l'eau et des outils manuels à proximité, pour intervenir au besoin.

Étape 3: Éteignez

- Arrosez généreusement.
- Brassez les braises, ce qui favorisera la pénétration de l'eau.
- Attendez quelques minutes.
- Mettriez-vous votre main au feu?
- Si la réponse est non, répétez l'opération... deux fois plutôt qu'une!

Finalement, recouvrez les cendres de sable ou de terre.



Citoyen responsable

Bon voisinage implique le respect de la propriété



De grands champs verts... quel beau parc d'amusement! S'y balader en VTT, cueillir de petits fruits aux abords du boisé, aller à la chasse... Ça dérange qui?

Eh bien, il se peut que l'accès sans permission à ces terrains

occasionne des ennuis aux producteurs dans la pratique de leurs activités agricoles.

Avant d'entrer sur une propriété, il est de mise de vous informer afin de savoir à qui appartient le terrain et d'obtenir la permission d'y accéder et d'y circuler.

Le respect de la propriété d'autrui est une valeur importante qui s'applique autant aux citoyens qu'aux agriculteurs.

De leur côté, les agriculteurs feront leur possible pour limiter les désagréments que peuvent engendrer les travaux agricoles.

Partager un même territoire en se respectant et en communiquant permettra une cohabitation harmonieuse et tout le monde en sortira gagnant.

Les Minimotos (Pocket Bike)



Dernièrement, un nouveau type de véhicule est apparu un peu partout sur le territoire québécois. Il s'agit d'un véhicule jouet appelé « Pocket Bike » qui a l'allure d'une mini-moto qui peut fonctionner à l'essence avec un moteur d'environ 47 cc ou à piles. Elle peut

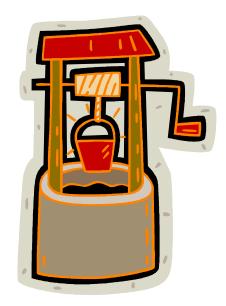
atteindre une vitesse d'environ 50 km/h. Elles sont des répliques des motos de routes conventionnelles.

Deux types de « Pocket Bike » sont disponibles : le modèle sport et le modèle « chopper ».

Ces véhicules sont vraiment considérés comme des véhicules jouets et il est strictement interdit de circuler sur les voies publiques avec ce type d'engin. Le seul endroit où il est permis d'utiliser ces véhicules jouets est sur un terrain privé.

Le Code de la sécurité routière prévoit à l'article 499 que « Nul ne peut faire usage, sur la chaussée d'un chemin public, de patins, de skis, d'une planche à roulettes ou d'un véhicule jouet ». Les amendes prévues sont de 30 \$ plus les frais en vigueur.

Préservons la qualité de l'eau



L'EAU: bien essentiel à toute forme de vie sur terre. La protéger est primordial. Pour ce faire, chacun de nous doit s'en préoccuper.

Comme l'a démontré l'étude sur les eaux souterraines réalisée par le Comité de bassin de la rivière Chaudière en collaboration avec la Fédération de l'UPA de la Beauce, de Lévis-Bellechasse et de Lotbinière-Mégantic,

l'eau souterraine de la région est de bonne qualité.

Les quelques problèmes identifiés étant de cause locale, il est important de faire analyser l'eau de votre puits chaque année, afin de vous assurer de sa qualité. Étant donné que le creusage d'un puits donne accès à la nappe phréatique, ce dernier doit être bien construit. La structure et les abords de celui-ci doivent être aménagés de manière à ce que l'eau de ruissellement ne s'accumule pas à la surface, Car l'accumulation d'eau peut favoriser l'infiltration et augmenter les risques de contamination.

De plus, l'identification de votre puits avec une pancarte appropriée permet de le localiser plus facilement. Les agriculteurs qui ont à faire l'épandage de fumier peuvent donc le repérer et respecter la distance de 30 mètres de celui-ci.

À la Fédération de l'UPA de la Beauce, plus de 1400 pancartes ont été distribuées au cours des dernières années.

Si vous désirez vous en procurer, vous informer auprès de votre municipalité ou appeler la Fédération à St-Georges au 418-228-5588. La pancarte vous sera vendue à 11,95 \$ et le poteau de 8 pieds pour la soutenir 24,05 \$ (les taxes ne sont pas incluses).





DES NOUVELLES...

de La Bouquine...

Votre bibliothèque publique...



C'est vert...

C'est l'été!

Vous souhaitez adhérer à notre équipe?

À raison de 1½ heure par mois... Contactez Adrienne au 935-3183 ou au bureau municipal 935-7089...

Une petite formation et du soutien vous seront donnés. Une action bénévole mensuelle fort agréable pour plusieurs!

Le prochain échange de biens culturels inter-bibliothèque sera le 22 juin prochain.

Livres jeunesse:

Les 3 tomes de la série ERAGON

Nouveaux livres adulte:

- Léveillé Tome 2 de Marie-Josée Michaud
- Depuis la fenêtre de mes 5 ans de Arlette Cousture
- Lili Klondike tome 2 de Mylène Gilbert Dumas
- L'énigmatique Céline par Denise Bombardier
- Évangéline, vol. 3 de Mémoires d'un quartier, Louise Tremblay d'Essiambre
- Le patrimoine scolaire de Sainte-Marie de Beauce par Marcel
- Le répertoire des baptêmes, mariages et sépultures (1840-2009) de Sainte-Marguerite

Les heures d'ouverture sont jeudi et vendredi de 18 h 30 à 20 h dimanche de 9 h 30 à 11 h

Bon été!

Chantal Pelletier, secrétaire de La Bouquine



Saviez-vous que

Le 25 avril dernier, nous avons célébré la 30e année de loyaux services de la bibliothèque de Sainte-Marguerite.

Merci aux anciens bénévoles.

Bravo et bonne continuité aux bénévoles actuelles.

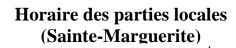
Venez nous visiter!

L'inscription est gratuite!











Bienvenue

à tous

Date	Heure	Groupe
8 juin	18h00	U-8 (7-8 ans)
17 juin	18h00	U-12 (11-12 ans)
18 juin	18h00	U-10 (9-10 ans)
7 juillet	19 h 00	U-14 (13-14 ans)
8 juillet	18 h 00	U-8 (7-8 ans)
	20 h 30	U-12 (11-12 ans)
9 juillet	18 h 00	U-10 (9-10 ans)
	19 h 00	U-14 (13-14 ans)
13 juillet	18 h 00	U-8 (7-8 ans)
	19 h 00	U-12 (11-12 ans)
	20 h 30	U-12 (11-12 ans)
14 juillet	18 h 00	U-10 (9-10 ans)
	19 h 00	U-14 (13-14 ans)
15 juillet	19 h 00	U-12 (11-12 ans)
	20 h 30	U-12 (11-12 ans)
22 juillet	18 h 00	U-8 (7-8 ans)
	19 h 00	U-12 (11-12 ans)
	20 h 30	U-12 (11-12 ans)
23 juillet	18 h 00	U-10 (9-10 ans)
	19 h 00	U-14 (13-14 ans)
4 août	19 h 00	U-14 (13-14 ans)
5 août	19 h 00	U-8 (7-8 ans)
	20 h 30	U-12 (11-12 ans)

Les finales de saison se feront à Sainte-Marguerite, le 14 août dès 18 h 15

Venez encourager nos joueurs!

Marco Deblois 418-935-7148

Terrain de jeux



Le terrain de jeux revient avec sa douzième édition à l'été 2009.

Plusieurs innovations ont été apportées...

Les activités débuteront le 29 juin et se termineront le 7 août.

Les heures sont de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au jeudi, Il y a service de garde le matin de 7 h à 8 h 30 et le soir de 16 h 30 à 18 h ainsi que le vendredi toute la journée de 7 h à 18 h.

Les moniteurs sont : Sarah Pelletier Maranda, Steven Laliberté Baillargeon, Amélie Turmel, Patricia Ferland.

Vous pouvez vous inscrire auprès de la responsable au 418-935-3189 ou de la municipalité au 418-935-7103.

Caroline Poirier, responsable





Vous avez été nombreux à participer à toutes les activités qui ont été organisées dans le cadre de la fin de semaine du DemolitionFest 2009.

Pour notre mémoire, vendredi, sous la tente, nous avons assisté à une compétition de groupes de musique rock de la grande région de la Beauce, de Bellechasse et de Desjardins. Les talents étaient au rendezvous puisque les juges (professionnels de la musique) n'ont pu départager un gagnant. Au classement, nous avons

Position	Nom du Groupe et prix gagnés		
1er Ex eaquo	Black water pollution Prix: 500 \$		
1er Ex eaquo	Metal Mass Prix: 300 \$ & Inscription au Concours de CHOI – Clic ton band & Prestation pendant la mi-temps de la démolition		
3e	Brain Damage Prix : 200 \$		
4e	Monster among Beasts Prix: 150 \$		
5e	Overmind Prix : 100 \$		
6e	Rest in Peace Prix: 100 \$		
7e	Wet Panties Prix : 100 \$		

Toute l'équipe du DemolitionFest souhaite à chaque groupe d'atteindre leurs objectifs professionnels. Ces artistes ont beaucoup de talent.

Samedi sous la tente, place au country. En après-midi, Pierre Mercier, professeur de danses country, s'est déplacé pour faire bouger les participants. En soirée, le groupe Desparado a démontré que la tente et la piste de

danse étaient remplies à pleine capacité. Le méchoui a permis à plusieurs de s'asseoir et de reprendre leur souffle. Plus de 225 repas ont été servis.

Quel délice!

Un dimanche plein d'action : une année record pour le nombre de coureurs, de courses, de bourses...



Le plus beau bazou



Ouille...!

Cette fin de semaine de festivités ne pourrait pas avoir lieu sans la participation de tous nos

commanditaires dont la liste apparaît sur le dépliant que vous avez reçu à la maison. Et tous les bénévoles, une foule de bénévoles... que nous ne nommerons pas au risque d'en oublier...!

Nous avons eu grand plaisir à organiser et à réaliser ce DemolitionFest. Si l'action vous intéresse, venez partager vos idées et vos énergies comme membre de l'organisation. Les résultats financiers vous parviendront sous peu.

Merci encore!

Patrick Bégin, président





Tournoi de 500

Le comité du Tournoi 500 vous

remercie d'avoir participé toutes les deux semaines à nos parties de cartes!

Nous vous souhaitons à tous de très belles vacances d'été en espérant vous revoir tous en septembre 2009.

Doris Marcoux, présidente

FADOQ gainte-Margueria

Nous voici rendus à l'été qui, nous espérons, sera chaud et beau.

L'Assemblée générale annuelle de votre club a eu lieu le 26 mai dernier. Les membres du conseil d'administration ont tous été reconduits. Ce sont Yvon Roy, président, Henri-Paul Roy, vice-président, Claudette Rhéaume, secrétaire, Gemma Goupil et Jeannine Boutin, administratrices.

Rendez-vous en septembre.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

La direction

Claudette Rhéaume, secrétaire-trésorière

Lien-Partage

Chers bénévoles

- ©Le service de lien-répit est toujours en fonction. Le transport et l'accompagnement se poursuivent toujours. Merci à toutes les personnes qui rendent ces services si essentiels.
- © La popote fonctionne du mardi au vendredi au coût de 5,50 \$. Des coupons pour ces dîners sont en vente auprès d'Étiennette ou Jeannine.
- © Vous avez le goût de vous impliquer dans notre organisme, composez 935-3922 ou 935-3371.
- O Pour plus d'informations, Jeannine Boutin, responsable
- © Nous, les animatrices Viactive, nous vous remercions pour votre participation tout au long de la saison, les activités reprendront à l'automne.

La Direction



Le Cercle des Fermières

Les Fermières reprendront leurs activités le premier mardi de septembre.

Si tu es travaillante et femme d'action, rejoins-nous!

Bienvenue et bon été

Informations : Gemma Goupil, présidente.

Le saviez-vous?

Lorsque l'on plante un arbre, il faut suivre certaines précautions... Pour les plants dont les racines sont à nues, conservez-les à l'ombre et à l'humidité dans un sac jusqu'à la plantation. Humidifiez au besoin. Plantez dans les 2 jours maximum. Espacez au minimum de 1,4 m (5 pi) pour les résineux et 2,5 m (10 pi) pour les feuillus. Veillez à ne pas planter dans les dépressions, où l'eau s'accumulerait autour du plant. Faites un trou de 2 fois la largeur et 2 fois la hauteur des racines du plant. Au besoin, en fonction de la compaction et de la nature de votre sol, rajoutez de la terre noire, de la poudre d'os ou de la mycorhize au sol afin de faciliter l'enracinement. Tuteurez au besoin les feuillus en utilisant un anneau de plastique afin de ne pas blesser l'arbre. Le plant doit être planté bien droit et doit être placé de sorte que l'ensemble des racines soit sous terre et qu'aucune branche ne soit enfouie. La limite est le collet, caractérisé par un changement de couleur et parfois un léger renflement de la tige. (Source : L'Eau média, Vol.2 éd. 3)

Petites annonces





Moments difficiles? ... En parler, ça fait du bien...

Tel-Écoute du Littoral est un service d'écoute téléphonique anonyme et confidentielle pour toute personne qui ressent le besoin de parler de son vécu, qui se sent seule, qui a des idées noires ou pour tout autres problèmes. Parce que vous êtes importants pour nous, appelez. On vous écoute.

LIGNE D'ÉCOUTE SANS FRAIS 387-3393

7 jours sur 7 de 18 h à 4 h du matin

Objet trouvé à l'Édifice municipal : Jupe noire avec motifs blancs pour dame.

Réclamez au 418-935-7103.



Remerciements pour dons d'organismes

Les organismes sociocommunautaires de la municipalité participent volontairement aux dépenses de fonctionnement de l'édifice

municipal. La Municipalité a reçu de la FADOQ un don de 1 500 \$; de Tournoi 500, 1 200 \$, de Pétanque intérieure, 80 \$ et du Cercle des Fermières, 500 \$. Mercis sincères.



Des citoyens qui parcourent les rues et les rangs à pied nous disent que les automobilistes jettent leurs déchets dans les lieux publics plutôt que de les rapporter chez eux et les mettre dans leur bac à déchets. Nous vous prions de ne pas faire sur la voie publique ce que vous ne feriez pas chez vous. Merci pour votre civilité.



LISTE DES OBJETS MONSTRES ADMISSIBLES POUR LA COLLECTE DU 5 juin 2009

AMEUBLEMENT: VIEUX MEUBLES, DIVANS, TABLES ET CHAISES NON MÉTALLIQUES, MATELAS, ETC.

MATÉRIAUX NATURELS: BRANCHES D'ARBRES ET D'ARBUSTES ATTACHÉES ET COUPÉES EN LONGUEUR MAXIMUM DE 1,2 MÈTRE (4 PIEDS), MORCEAUX DE TOURBE ET PIERRE DANS UN RÉCIPIENT NON RÉCUPÉRABLE D'UN MAXIMUM DE 25 KG (55 LIVRES)

DÉBRIS DE CONSTRUCTION: BOIS (COUPÉ EN LONGUEURS DE 4 PIEDS MAXIMUM). LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (EXCLUANT LES BARDEAUX D'ASPHALTE) MAXIMUM 1 MÈTRE CUBE, BIEN EMPILÉS ET EN BORDURE DE LA RUE.

MATÉRIAUX FERREUX: APPAREILS MÉNAGERS, TABLES ET CHAISES DE MÉTAL, BOUTS DE FER, FOURNAISES, RÉSERVOIRS À EAU, ETC.

- UN OBJET MONSTRE NE DOIT PAS PESER PLUS DE 125 KG (275 LIVRES), ET L'ENSEMBLE NE DOIT PAS OCCUPER UN VOLUME SUPÉRIEUR À 1 MÈTRE CUBE
- LES OBJETS MONSTRES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS À L'ÉCART DES AUTRES ORDURES, AU MAXIMUM 24 HEURES AVANT LE DÉBUT DE LA COLLECTE
- CETTE COLLECTE N'EST PAS EFFECTUÉE PAR LE MÊME CAMION QUE CELUI QUI EFFECTUE LES AUTRES COLLECTES DES ORDURES,

PNEUS: NON ADMISSIBLES À LA COLLECTE DES MONSTRES

LES PNEUS USÉS D'AUTOMOBILES ET DE CAMIONS (SANS JANTES) NE SONT PAS ADMISSIBLES À LA COLLECTE DES MONSTRES. IL FAUT PLUTÔT EN DISPOSER EN LES APPORTANT À L'UN DES LIEUX DE DÉPÔT APPROPRIÉ.

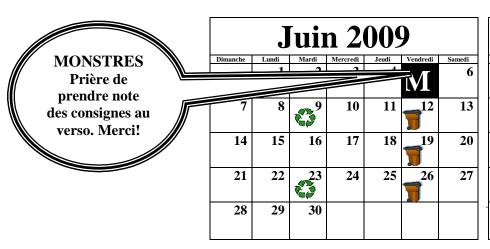
HORAIRE À DÉTACHER ET À CONSERVER





RECYCLAGE M: ORDURES MONSTRES: 5 JUIN & 10 OCTOBRE

TOUT CE QUI N'EST PAS DANS LE BAC APPROPRIÉ NE SERA PAS RAMASSÉ



Juillet 2009							
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
			1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30	31		

Août 2009							
Dimanche	he Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi						
						1	
2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	
16	17	18	19	20<	21	22	
30 23	24 31	25	26	27	28	29	

Septembre 2009						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			2	3	4	5
6	7	8	9	10	1 11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	7 25	26
27	28	29	30			

ON RÉCUPÈRE:

Le papier	Le carton	Le verre	Le métal	Le plastique
Journaux	Cartons plats (boîtes de	Bouteilles de boissons	Boîtes de conserve	Contenants rigides
Circulaires publicitaires	céréales : enlever	gazeuses et alcoolisées	Canettes métalliques	marqués du code 1,2, 5
Revues, livres, annuaires,	papier ciré à l'intérieur	Contenants de verre tout	Contenants en aluminium	ou 7 en dessous.
papiers à lettres	Cartons à œufs, Cartons	usage	(assiettes, plats, etc.)	
Papiers de bureau, feuilles	de lait et cartons de jus	Verres transparents et		
d'imprimante,	Cartons ondulés (boîtes	colorés		
enveloppes, etc.	d'expédition)			

- → Aplatir les boîtes de carton et les défaire en morceaux d'un maximum de 2 pi²
- → Vider et rincer tous les contenants afin qu'ils soient exempts de nourriture, de contaminant ou de saleté
- → M. Ghislain Noël viendra chercher vos vieux électroménagers si vous l'appelez au (418) 885-9693 ou 883-6219
- → Restauration et rembourrage de meubles, voitures de chevaux, sièges, etc, Roger Dion (418) 885-4103
- → Ordinateurs, imprimantes, téléviseur, tout appareil audio ou vidéo, appelez CTOU au (418)-525-5959
- → Restes de peinture : Apportez-les chez Unicoop Ste-Hénédine ou Ste-Marie ou chez Decoren
- → Médicaments périmés : apportez-les à votre pharmacie
- Huiles usagées, liquides de véhicules moteurs, batteries : apportez-les chez Canadian Tire
- → Piles rechargeables : Apportez-les à votre fournisseur d'appareils électroniques
- → Piles non rechargeables : Apportez-les au Bureau municipal ou à La Bouquine.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION